



Indivision ,quels sont mes droits?

Par **doudzy17**, le **05/08/2011** à **18:07**

Bonjour, je viens à vous car je me pose plusieurs questions, je vous explique ma situation, on a hérité mes 3 sœurs et moi-même de la maison de nos parents. J'ai donc demandé la tutelle de ma petite sœur mineure avec qui je vis dans la maison de famille. Le jour où je vais racheter les parts de mes sœurs, peuvent-elles me réclamer un loyer? Quelles sont mes droits? Car depuis deux ans, j'entretiens la maison intérieure et extérieure sans même leur demander une participation. De même pour l'éducation de notre petite sœur. De plus, j'aimerais savoir si les frais de rénovation peuvent compter sur le prix quand la maison sera estimée pour le rachat des parts. Merci de bien vouloir me conseiller

Par **edith1034**, le **05/08/2011** à **18:18**

pour les rénovations à votre charge, il faut garder la facture, faire des photos pour soit demander une estimation de la maison le jour du partage hors rénovation ou demander le partage des frais. Il n'est pas possible de vous demander un loyer sans que vous demandiez en échange l'entretien de la maison et de l'éducation de votre petite sœur. Pour tout savoir sur les successions, voir <http://www.fbis.net/testamentinfo.htm>